



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/126

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date de convocation : 16 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2022

Secrétaire de séance : Christian TAMARELLE

Le 22 septembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

Les procès-verbaux des 8 mars, 29 mars et 23 juin 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme MARTINEZ
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	Mme LABASTHE
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	Mme SAUNIER
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	E	Mme VIGUIER
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	A		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. BARBAN			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/126

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°92-843 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n°95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n°2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2012-924 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu le décret n°2016-336 du 21 mars 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux,

Vu la consultation préalable du comité technique lors de sa séance du 15 septembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de communes en deux temps :

-1^{er} octobre 2022 en créant des emplois permanents suite à la réussite à un concours administratif, ainsi qu'une autorisation de recrutement de deux agents non titulaires droit public (I).

-1^{er} décembre 2022 la création et suppression d'emplois permanents suite à des avancements de grade, la réussite à un concours administratif (II et III).

Il est précisé que les emplois créés par la présente délibération seront totalement pourvus par des agents déjà présents dans les effectifs et ne donneront donc pas lieu à des recrutements.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/126

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

I - Emplois ouverts à compter du 1^{er} octobre 2022

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Autorisation de recrutement d'un agent contractuel
Assistant socio-éducatif	1	Sociale	A	35/35ème	Autorisation de recrutement d'un agent contractuel
Adjoint d'animation	6	Animation	C	35/35ème	Réorganisation interne des services et nouveau besoin

- **Un emploi d'assistant socio-éducatif** qui aura pour missions :

Missions :

-Accompagner vers l'emploi, les publics éloignés du marché du travail :

Repérer, identifier les publics cibles, futurs participants du PLIE (publics bénéficiaires) et leurs besoins,

Accompagner les participants dans la construction du parcours et en assurer un suivi continu (emploi, formation, IAE, etc.),

Assurer le suivi pour le maintien de l'emploi (en relation avec l'employeur).

- Inscrire son activité dans une dynamique partenariale :

Mobiliser le réseau de partenaires locaux et utiliser les ressources du territoire pour faciliter l'accès des publics cibles à l'emploi,

- Assurer le suivi de l'activité :

Répondre aux objectifs du Fonds Social Européen (FSE) et du PLIE des Graves,

Réaliser la gestion et le suivi administratif des parcours des participants et recueillir les pièces administratives justificatives (contrats de travail, fiches de paie...), Assurer la remontée d'informations à travers le logiciel métier, produire des bilans, compiler et communiquer les données (assurer un reporting d'activité).

- **Un emploi d'attaché** qui aura pour missions :

Missions :

-Mettre en œuvre la stratégie de communication de la collectivité et l'évaluer,

-Organiser, coordonner et diffuser des informations relatives aux politiques publiques en externes et des informations internes à la collectivité,

-Manager les agents du service et participer à la démarche managériale de la collectivité,

-Encadrer et manager les agents du service communication et relations aux usagers,

- **La pérennisation de l'équipe de suppléance du secteur de la petite enfance (4 emplois et 1 emploi de compensation) et un besoin sur la crèche de Saint Médard d'Eyrans (augmentation du nombre d'enfants accueillis à la crèche de 3 enfants) .**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/126

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

II - Emplois ouverts à compter du 1^{er} décembre 2022

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Cadre de santé paramédicaux	1	Médico sociale	A	35/35ème	Réussite à concours
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation principal de 1ère classe	2	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation principal de 2ème classe	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Rédacteur principal de 2ème classe	2	Administrative	B	35/35ème	Avancement de grade
Technicien principal de 2ème classe	1	Technique	B	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade

III - Emplois supprimés à compter du 1^{er} décembre 2022

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif	2	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 2ème classe	4	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation principal de 2ème classe	2	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Rédacteur	2	Administrative	B	35/35ème	Avancement de grade
Technicien	1	Technique	B	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants de 1ère classe	1	Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2022/126

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Précise que pour les emplois d'assistant socio-éducatif et d'attaché, ils pourront être pourvus par le recrutement d'un agent contractuel de droit public recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 332-8 du Code général de la fonction publique, si aucune candidature d'agent titulaire ne correspond aux besoins de la Communauté de communes ; à cet effet, le niveau de recrutement des agents devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe et la rémunération des agents sera déterminée par rapport au grade des emplois, indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale et déterminée en prenant en compte notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour son exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Martillac, le 22 septembre 2022

Christian TAMARELLE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID : 033-243301264-20220922-2022_126BIS-DE

